

Noire. Cinquante vaillants se sont trouvés pour répondre à ce nouvel appel de leur digne et zélé pasteur, confessant avec lui qu'il convient à des catholiques de reconnaître et de proclamer en la Croix le symbole de leur foi, le fondement de leur espérance, le principe de toute vraie charité.

Plus tard, les femmes et les enfants seront appelés à suivre le bon exemple que viennent de donner ces 50 hommes, pionniers de la Croix Noire et à compléter ainsi la section paroissiale.

Le Conseil local de la Croix Noire a été fortement organisé, avec des éléments de choix, et il pourra aisément, à l'occasion, devenir un bon Comité paroissial de l'Action Sociale Catholique. Ont été élus MM. William BOLDUC, maire de Bienville, président ; Chs DIONNE, vice-président ; Thomas BOISSINOT, secrétaire et trésorier ; Francis POIRÉ, Victor ANGERS, Alph. GINGRAS, Joseph ROLLIN, Amable LANGLOIS, Arthur CARBONNEAU et Joseph HAMELIN, fils, conseillers.

**Deschambault.** — Une nouvelle section paroissiale de la Société de Tempérance a été établie à Deschambault la semaine dernière, à la suite d'un triduum prêché par Mgr l'Auxiliaire. Les paroissiens ont répondu avec générosité aux invitations de la croix. Voici des chiffres qui disent assez le résultat de ces pieux exercices. Neuf cent trente-trois membres se sont fait inscrire sur les registres de la Société, et s'y partagent en trois groupes composés comme suit : hommes et jeunes gens, 321 ; femmes et jeunes filles, 400 ; enfants, 212.

On a formé immédiatement le conseil local, dont voici les membres : Président, le Dr Clovis MAYRAND ; vice-président, M. Nérée GAUTHIER ; conseillers, MM. Arthur HAMELIN, Georges NAUD, Cyrille MASSON, Rodolphe CHÉNARD ; secrétaire, M. Narcisse PARÉ.

Voilà donc sur pied, et en bel ordre de bataille, un régiment de braves qui feront honneur au drapeau des croisés.

#### LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

N. B. — Tout Conseil local de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire, par l'entremise de son Directeur ou de son Secrétaire, doit « faire connaître, chaque mois, au Conseil